

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Versailles, le 30 juin 2017

Le Recteur de l'académie de Versailles  
Chancelier des Universités

à

Madame, monsieur le chef d'établissement

Sous couvert de Madame, messieurs les  
Directeurs académiques des services  
départementaux de l'Education nationale

## DAREIC

Délégation aux  
Relations  
européennes,  
Internationales et  
à la Coopération

Affaire suivie par  
Marie-Agnès  
CABANES  
Chargée de mission  
Tél.  
01 30 83 44 08  
Mél.  
Marie-  
agnes.cabanes  
@ac-versailles.fr

Rectorat  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

### Objet : Mise en place ou renouvellement d'un enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAEI) au sein de chaque établissement du second degré pour l'année scolaire 2017-2018

Conformément à la circulaire n°2002-017 du 24-1-2002 sur l'ouverture internationale des académies et plus particulièrement sur la mise en place de correspondants de bassin pour la coopération internationale, et la circulaire n° 2009-172 du 24 novembre 2009, il nous est demandé de veiller à « la désignation et à la mise en place progressive au sein de chaque établissement secondaire d'un enseignant référent pour l'action européenne et internationale (E.R.A.E.I.) ».

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République fixe dans ses orientations, pour la réussite éducative de tous, un objectif d'ouverture sur l'Europe et le monde :

« La mobilité, qui contribue plus fortement encore au développement de compétences linguistiques, personnelles et interculturelles, sera également développée pour les élèves, individuellement et collectivement, comme pour les enseignants. »

La mise en place du réseau académique des enseignants référents pour l'action européenne et internationale sur l'année 2016-2017 a permis à 200 établissements de se doter d'un ERAEI, véritable point de contact au quotidien des enseignants et des élèves désireux de s'investir dans un projet éducatif européen ou international. Il s'agit d'un rôle d'information, d'impulsion et de conseil au sein de votre établissement.

Pour parfaire votre information, vous pourrez solliciter la DAREIC qui vous proposera des rencontres et des formations. Une formation est déjà mise en place dans le cadre du **Plan académique de formation, spécial intercatégoriels, sous le n°17A0250133, code module PAF 49687 (ERAEI niveau 1) ou le n° 17A0250133, code module PAF 49688 (ERAEI niveau 2).**

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre à la DAREIC le questionnaire joint en indiquant le nom de l'enseignant référent pour votre établissement.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint

Erwan COUBRUN